



LA DIRECTIVE CADRE SUR L'EAU

Ce projet contribue à la réalisation de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) de l'Union européenne qui instaure depuis décembre 2000 une base communautaire pour la protection de l'eau.

L'enjeu principal :

Atteindre d'ici à 2015 le bon état écologique des masses d'eau (eaux de surfaces, souterraines et côtières).

Et plus particulièrement :

- Atteindre un bon état écologique et chimique des eaux superficielles et naturelles.
- Atteindre un bon potentiel et un bon état chimique des eaux superficielles artificielles ou dénaturées.
- Préserver ou améliorer la qualité des eaux souterraines.
- Réduire progressivement les rejets de substances « prioritaires ».
- Supprimer les rejets de substances « prioritaires dangereuses » d'ici 20 ans.

Ne pas dégrader ces milieux

Projet INTERREG III A



CITÉ ADMINISTRATIVE

14 rue du Maréchal Juin - 67084 Strasbourg Cedex - www.onf.fr
Contact : Pierre Geldreich - Tél. 03 88 76 82 57 - Fax 03 88 76 81 49
email : pierre.geldreich@onf.fr



Contact : Dr. Gerhard Schaber-Schoor - www.fva-bw.de
Tél. 0761 - 401867 - email : gerhard.schaber-schoor@forst.bwl.de



Office des Forêts - République et canton du Jura (CH)
Contact: Michel Monnin
Tél. 0041-32-420-48-32 - email : michel.monnin@jura.ch

Ce projet est cofinancé par l'Union Européenne
(Programme INTERREG : Fonds européen de développement régional)



Un projet transfrontalier pour la protection de l'eau en forêt

La forêt, par sa composition, influence la qualité de l'eau. Elle réduit les phénomènes de crues et limite l'érosion des sols.

Mais la gestion et l'exploitation forestière intensive peuvent dégrader les milieux aquatiques et les habitats humides associés.

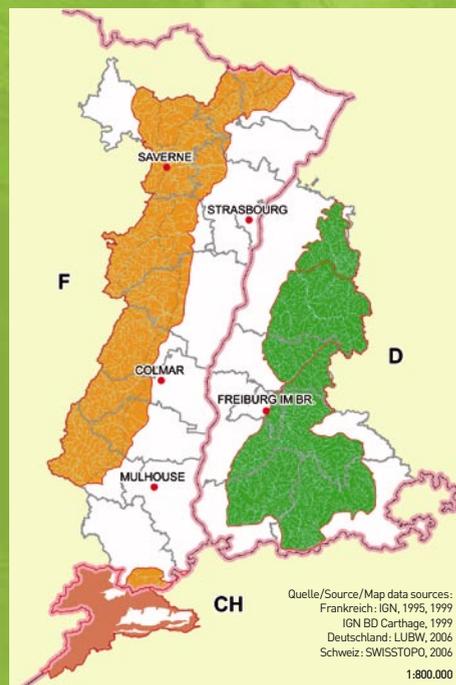
D'où un projet pour une gestion plus adaptée.

LE PROJET

Le projet est transfrontalier. Il concerne les Vosges, la Forêt-Noire et le Jura suisse qui possèdent un réseau hydrographique dense sur un important territoire forestier. Il s'intitule « Optimisation du rôle de la forêt dans la protection des cours d'eau et des zones humides » et s'inscrit dans le programme INTERREG III A.

Il est piloté par l'ONF Alsace en partenariat avec le Centre de Recherche forestière de Fribourg et l'Office des Forêts du Jura suisse.

Secteur d'étude



LES OBJECTIFS

I DRESSER UN ÉTAT DES LIEUX

Afin de mieux connaître les milieux aquatiques de ces forêts, un inventaire complet des ruisseaux et des zones humides sera réalisé. Il sera complété par l'analyse de la qualité biologique et physico-chimique de certains cours d'eau.

I CONNAÎTRE POUR MIEUX GÉRER

Des formations à destination des forestiers seront développées. Elles concerneront l'écologie des cours d'eau et des milieux humides associés, et notamment les impacts de la forêt sur leur qualité.

I APPORTER DES OUTILS

Pour promouvoir une gestion forestière respectueuse des milieux aquatiques seront proposés des outils techniques et économiques concernant les mesures de restauration des cours d'eau et des zones humides.

Formation et échanges pour une gestion forestière adaptée.



LES ACTIONS

I LES MESURES DE RESTAURATION ET LES RECOMMANDATIONS DE GESTION :

- Sensibiliser et former les forestiers à une exploitation forestière respectueuse de la ressource en eau.
- Restaurer les boisements riverains par transformation progressive des peuplements résineux.
- Restaurer la continuité biologique des cours d'eau par modification d'ouvrages infranchissables par la faune aquatique.
- Restaurer la fonctionnalité des zones humides.
- Définir une référence en matière de qualité biologique et physico-chimique de l'eau des ruisseaux forestiers.
- Proposer des itinéraires techniques sylvicoles permettant d'améliorer la qualité de l'eau.
- Proposer une évaluation financière des mesures de restauration à instaurer.

Ce projet transfrontalier associe gestionnaires et chercheurs pour étudier les cours d'eau et les milieux humides ordinaires des forêts de moyenne montagne du bassin rhénan moyen.



Convertir les plantations résineuses néfastes aux milieux aquatiques en des peuplements adaptés.



La continuité biologique des ruisseaux peut être rompue : il faut modifier les ouvrages infranchissables par la faune aquatique.



Gammarus pulex



Cottus gobio

La faune aquatique, un indicateur de la qualité des ruisseaux.